

Mise en ligne : 7 janvier 2017.
Dernière modification : 14 décembre 2021.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE FONCIÈRE DE TUNISIE (1923-1933)

S.A., 17 décembre 1923, p. 10 ans.

Sociétés nouvelles
(*Cahiers coloniaux de Marseille*, 4 février 1924)

Compagnie Foncière de Tunisie. — Objet : Achat, vente, mise en valeur, exploitation, location, échange de toutes propriétés rurales ou urbaines, mines et carrières. Édifications de constructions de toute nature, participation dans toutes sociétés similaires. Siège social : 12, rue d'Angleterre à Tunis. Siège administratif : Paris, 6, rue de Sèze. Capital social : 1.500.000 francs divisés en 300 actions de 5.000 fr. Administrateurs : MM. F. Urruty, président ; E. Fitoussi, administrateur délégué ; A. Delestre, R. Bellay.

COMPAGNIE FONCIÈRE DE TUNISIE
(*La Journée industrielle*, 27 mars 1924)
(*Les Annales coloniales*, 7 avril 1924)

L'assemblée générale extraordinaire, tenue à Paris, 6, rue de Sèze, a régularisé l'augmentation du capital social, porté de 1.500.000 francs à 3 millions.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.

COMPAGNIE FONCIÈRE DE TUNISIE
(*La Journée industrielle*, 28 mars 1925)

L'assemblée ordinaire tenue hier, au siège, 6. rue de Sèze, à Paris, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1924, ne comportant pas de répartition.

LÉGION D'HONNEUR
(*Le Temps*, 12 avril 1925)

Urruty ¹, président de la Compagnie foncière tunisienne [sic : Foncière de Tunisie]

¹ François Urruty (1867-1941) : fondateur en 1905 de la Société auxiliaire des mines. Dirigeant après guerre de Minerais et métaux. Voir encadré :
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Auxiliaire_des_mines.pdf

COMPAGNIE FONCIÈRE DE TUNISIE
S.A. tunisienne au capital de 3 MF.
Siège social : Tunis, 12, r. d'Angleterre
Siège adm. : Paris, 6, r. de Sèze.
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 535)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 3 à 9 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 2 actions.
URRUTY (François), 51, r. de Boulainvilliers, Paris ; pdt ;
FITOUSSI (Élie), 4, villa Georges-Sand, Paris ;
BELLAY (Robert), 6, r. de Sèze, Paris ;
DELESTRE (Alexandre), 11, r. Jaucourt, Paris.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

VINCENT (Léon), 4, square du Roule, Paris ;
GÉRARDOT (Henri), 82, bd Saint-Michel, Paris.

Objet. — Toutes opérations mobilières ou immobilières.
Capital social. — À l'origine : 1,5 MF en 300 act. de 5.000 fr. Porté à 3 MF le 24 mars 1924 et divisé en 6.000 act. de 500 fr..
Parts bénéficiaires. — 3.000.
Répartition des bénéf. — Jusqu'à l'amortissement complet des actions représentant le capital originaire : 5 % à la rés. légale ; 6 % aux act. Le solde aux act. à titre d'amortissement. Après l'amortissement complet des act. représentant le capital originaire : 5 % à la rés. légale ; 6 % aux act. ; 5 % au conseil. Le solde : 2/3 aux act. ; 1/3 aux parts.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1925 (en fr.)

ACTIF	
Terrains	2.726.706 15
Frais de constitution	45.180 00
Caisses et banques	178.416 20
Débiteurs divers	65.950 00
Profits et pertes	634 40
Total	<u>3.016.886 75</u>
PASSIF	
Capital	3.000.000 00
Créditeurs divers	16.886 75
Total	<u>3.016.886 75</u>

Compagnie foncière de Tunisie
(*La Journée industrielle, 21 juin 1927*)

(*Le Courrier maritime nord-africain*, 4 juillet 1927)

L'assemblée ordinaire, tenue le 20 juin, a approuvé les comptes de l'exercice 1926 se soldant par un bénéfice net de 3.730 fr. qui a été reporté à nouveau.

Dans les sociétés
COMPAGNIE FONCIERE DE TUNISIE
(*L'Africain*, 23 mai 1930)

Les actionnaires de la Compagnie foncière de Tunisie sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le vendredi 30 mai 1930, à 14 h. 30, au siège de la Société des mines du Chellala*, 76, rue de la Victoire, à Paris.

Compagnie foncière de Tunisie
(*La Journée industrielle*, 5 novembre 1933)

L'ordre du jour d'une assemblée extraordinaire, convoquée pour le 28 novembre, comporte la dissolution de la société arrivée au terme statutaire de sa durée.
